

États ont le droit souverain d'interdire toutes les importations de déchets dangereux; et elle interdit toute importation venant de parties contractantes, ou exportation vers des parties contractantes, à moins qu'il n'existe un accord bilatéral ou multilatéral. Le résultat global de la Convention est l'établissement d'un cadre procédural pour les exportations de ces déchets, ce qui rendra le trafic illicite beaucoup plus difficile.

#### Groupe intergouvernemental sur le changement climatique

En novembre 1988, en réponse à des préoccupations croissantes du public et du monde politique à l'égard du réchauffement du globe suscité par les gaz créant l'effet de serre et à l'égard des problèmes atmosphériques qui s'y rattachent, un Groupe intergouvernemental sur le changement climatique (GICC) a été établi sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le GICC compte étudier les effets du changement climatique et élaborer des politiques et stratégies afin de remédier à ses conséquences environnementales. Le Canada, dont un représentant est l'un des vice-présidents d'un groupe de travail du GICC, sera en forte position pour favoriser l'élaboration progressive d'un consensus sur cette question après deux conférences internationales, "l'Atmosphère en évolution : implications pour la sécurité du globe" (juin 1988) et "l'Assemblée internationale d'experts juridiques et politiques sur la protection de l'atmosphère" (février 1989), conférences tenues respectivement à Toronto et Ottawa.